

Loup, mon témoignage à propos des bergers

Mon Grand-père, installé dans la Lozère avec 30 brebis sur 9 ha de terre aride a vécu la disparition du loup, ce qui lui a permis de se diversifier. Il a créé une activité complémentaire de sabotier, pendant le temps de liberté où il ne stressait plus pour son troupeau! Activité qui lui a permis d'améliorer le sort de sa famille, du moins pour les derniers adolescents qui ont vécu l'extinction du prédateur (contrairement à ma mère par exemple, voir plus bas dans l'article).



Les parents de notre génération, ont vécu la disparition des loups, et dans notre commune, composée de 3 hameaux reliés au village abritant l'école par des sentiers de quelques km, escarpés, traversant les bois, les enfants pouvaient aller à s'instruire dès l'âge de 6 ans. Fiers d'envoyer leur progéniture à travers ces chemins se cultiver au lieu de cultiver, ils avaient guidé leurs premiers pas avec force conseils et insistance sur les points délicats du parcours. Ils ont appris à les arpenter seuls, parfois à la nuit tombante et dans la neige, lors des fins de journée scolaire en hiver. La municipalité de l'époque avait refusé de construire une passerelle de 2.50 de long, pour enjamber le ruisseau, lors de fortes pluies!

Avec la présence du loup, les parents ne les auraient jamais laissé parcourir les sentiers à travers bois, vers le savoir.

Moi-même, je me suis installé en connaissance de cause car il n'y avait pas de loup, dans les années 70. En 40 ans d'élevage, j'ai subi une seule attaque d'un chien que j'ai repéré et attrapé! Aujourd'hui, à la retraite, après avoir travaillé plus de 70 heures par semaine, sans congés payés, ni RTT, ni weekend, ni vacances, ayant exercé avec amour un métier en contact et en accord avec la nature, nous faisons ma compagne et moi, de l'accueil à la ferme.



Le loup, après avoir massacré la ponette de notre voisine qui, en 3 attaques, a aussi perdu 40 brebis, un chien patou et a vu 150 des ses gestantes avorter sans que l'indemnité n'en tienne compte ; après avoir massacré dans les communes limitrophes en 4 mois, plus de 250 brebis, 2 chiens de chasse, un veau... ; le loup menace nos poneys de trait avec lesquels nous travaillons le maraîchage pour la table paysanne. Ce qui nous permet de rester indépendants financièrement, dignement, sans demander l'aide de nos enfants. Une partie importante de nos économies a été allouée à la protection de nos associés équins*, car il n'existe aucune aide pour les non-exploitants, pas plus d'ailleurs pour les éleveurs autres que caprins et ovins!



Nos enfants, comme les vôtres certainement, nous les avons élevés hors de la contrainte des temps anciens, comme celle de garder le troupeau pour le protéger du loup pendant que les parents vaquent à leurs occupations agricoles. Ils se sont épanouis dans une nature accueillante

et ont appris à la respecter. Aujourd'hui nos petits enfants sont confrontés à la réalité de l'horreur des charniers causé par le loup, alors que les enfants, à qui l'on enseigne les bienfaits du loup, ne doivent surtout pas voir de telles [abominations en photos](#)! Comment éviter les conflits entre ces deux visions du problème?



** (plusieurs milliers d'euros pour des parcs de nuit, mais reste le problème des attaques de jours, qui font que même à la retraite un de nous doit rester à la ferme, pendant que l'autre ira par exemple rendre visite à ses enfants et petits-enfants).*

Ma mère a été louée dès l'âge de 7 ans, dans les fermes éloignées du causse Méjean pour protéger les troupeaux de fermiers plus aisés qui, eux, envoyaient leur progéniture à l'école. Elle y restait toute la saison d'estive. C'est à dire 6 mois sans voir ses parents, et elle ne nous a jamais parlé de comment elle a été traitée !



La plupart des pros Loups me demandent de faire mon métier "comme avant". Entendent-ils par là : comme l'a fait mon grand-père et tous ces paysans, contraints de louer leurs enfants pour faire survivre leur famille et ainsi garder leur indépendance ? (à savoir qu'un troupeau de moins de 50 têtes, ce qui était le cas à cette époque, ne peut plus nourrir son homme et sa famille et n'est candidat à aucune aide de l'état pour la défense contre le prédateur).

Les loups ont volé l'enfance de ma mère, qui, bien que nous ayant protégés de tout et nourris au-delà de ses forces, n'a jamais su nous témoigner de l'amour. Cet amour qu'elle a peut être perdu sur les Causses de la Lozère....

Aujourd'hui, l'insécurité générée par l'ingérence du loup, me vole le droit que j'ai acquis de me reposer et de jouir de mon travail, dans ce milieu qui m'a accueilli et que je laisserai pratiquement intact à mon départ. Juste quelques arbres greffés, chemins entretenus, pâtures enrichies, maison plusieurs fois centenaire préservée, activité d'élevage et de production et commercialisation fromagère transmise à des jeunes qui tremblent pour leur chèvres... Ils volent à mes enfants et à ceux de mes voisins, le droit de continuer l'oeuvre discrète de nos ancêtres! Ils nous volent notre dignité d'être humain pour satisfaire une catégorie de la population qui culpabilise parce qu'elle a été incapable de conserver la sagesse de nos anciens, même si je reconnais que tout n'a pas été parfait pour affronter les dures lois de la nature. Mais jamais, au grand jamais, la population Rurale qui doit céder la place ou revenir à l'ère de mon grand père, n'a commis autant d'exactions que les déserteurs qui ont choisi la vie plus facile de la migration vers le confort et la sécurité, au mépris de la morale et du discernement.



Il faut savoir que la très grande majorité des ruraux, pratiquent le tri des ordures depuis toujours, se chauffent au bois bien avant la prise de conscience des gaz à effet de serre, se déplacent très peu, ne prennent jamais l'avion pour partir en vacances, inexistantes d'ailleurs, travaillent, avec amour et passion, souvent plus que dans n'importe quel autre métier, respectent bien plus la nature et la biodiversité que dans beaucoup d'autres activités, se satisfont de ce qu'ils possèdent, car ils connaissent la valeur des choses, meurent dans leur maison et sur la terre qui les a portés et dont ils ont su faire éclore les fruits qu'ils savent encore partager en cas de nécessitésouvent sans rien revendiquer d'autre que l'application de la loi:

Code rural et de la pêche maritime

Article L113-1

Modifié par LOI n°2010-874 du 27 juillet 2010 - art. 41

« Par leur contribution à la production, à l'emploi, à l'entretien des sols, à la protection des paysages, à la gestion et au développement de la biodiversité, l'agriculture, le pastoralisme et la forêt de montagne sont reconnus d'intérêt général comme activités de base de la vie montagnarde et comme gestionnaires centraux de l'espace montagnard.

« En conformité avec les dispositions des traités instituant la Communauté économique européenne, le Gouvernement, reconnaissant ces rôles fondamentaux de l'agriculture, du pastoralisme et de la forêt de montagne, s'attache à :

1° Encourager des types de développement adaptés à la montagne, notamment en consentant un effort particulier de recherche appropriée aux potentialités, aux contraintes et aux traditions de la montagne et en diffusant les connaissances acquises ;

2° Mettre en oeuvre une politique agricole différenciée favorisant l'élevage et l'économie laitière dans les secteurs qui n'ont pas la possibilité de productions alternatives ;

3° Promouvoir les productions de qualité et faire prendre en compte leurs spécificités dans le cadre de l'organisation et de la gestion des marchés agricoles et forestiers, notamment dans le cadre des organisations interprofessionnelles reconnues ;

4° Assurer la préservation des terres agricoles, pastorales et forestières ;

5° Prendre en compte les handicaps naturels de l'agriculture par des mesures particulières visant notamment à compenser financièrement les surcoûts qu'ils génèrent, ainsi qu'à financer les investissements et le fonctionnement des services collectifs d'assistance technique aux exploitations et à leurs groupements ;

6° Faciliter, en tant que de besoin, la pluriactivité par la complémentarité des activités économiques ;

7° Conforter la fonction environnementale de l'activité agricole en montagne, notamment par la voie contractuelle ;

8° Assurer la pérennité des exploitations agricoles et le maintien du pastoralisme, en particulier en protégeant les troupeaux des attaques du loup et de l'ours dans les territoires exposés à ce risque ».

Extrait de "[le loup dans le haut diois](#)"